

LE TAUX DE FAIBLE REVENU DIMINUE AU QUÉBEC, MAIS IL FAUT POURSUIVRE LES EFFORTS

Québec, le 7 février 2008 – Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion rend public aujourd'hui un rapport statistique intitulé *Le faible revenu au Québec : un état de situation*. Produit à partir des indicateurs et des données existants, le document montre que des gains ont été enregistrés ces dernières années. Toutefois, la situation demeure problématique pour certains sous-groupes de la population, notamment les personnes seules.

Réalisé à la demande du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'état de situation comporte des éléments d'information particulièrement utiles pour le comité qui s'est vu attribuer en 2005 la mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, M. Sam Hamad. Rappelons que cette loi engage le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise à planifier et à réaliser les actions nécessaires pour amener progressivement le Québec, d'ici 2013, au nombre des nations industrialisées comptant le moins de pauvreté.

Mettant en relief la conjoncture observable depuis quelques années, l'état de situation porte principalement sur la proportion d'unités familiales à faible revenu dans la population, l'écart entre le revenu de ces dernières et les seuils de faible revenu et la période durant laquelle elles demeurent dans cette situation. De même, le document réalisé par le centre d'étude révèle les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques des unités familiales à faible revenu. Sur ces questions, les personnes seules et les prestataires d'une aide financière de dernier recours font l'objet d'un portrait plus détaillé.

Quelques faits saillants

- Le taux de faible revenu diminue depuis la fin des années 1990.
- La région de Montréal a le taux de faible revenu le plus élevé, alors que la région de la Chaudière-Appalaches a le moins élevé.
- La situation de faible revenu est généralement temporaire, mais elle persiste pour des segments particuliers de la population, dont les familles monoparentales et les personnes seules (au Canada). D'ailleurs, les personnes seules sont plus exposées au faible revenu persistant si elles ont entre 45 et 64 ans, ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires, présentent une limitation au travail, sont sans emploi ou ont un statut de personne seule pendant une longue période.
- Près de la moitié des individus à faible revenu sont des personnes seules.
- Un peu plus de la moitié des unités familiales à faible revenu sont sans revenu d'emploi.
- Les personnes seules constituent les unités familiales dont l'écart entre le revenu et les seuils de faible revenu est le plus élevé. Cela s'observe aussi chez les prestataires d'une aide financière de dernier recours, notamment chez les personnes seules sans contraintes à l'emploi.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations fiables et rigoureuses, notamment de nature statistique, en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

Instauré dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le centre d'étude est rattaché au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il est géré en collaboration avec un comité de direction composé de personnes en provenance des milieux gouvernemental, universitaire et de la recherche ainsi que de personnes œuvrant auprès des individus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Le document est disponible sur le site Internet du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion : <http://www.cepe.gouv.qc.ca/>.

- 30 -

Source

Alain Noël
Président du comité de direction
Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale
514 343-7375